HISTOIRE DE L'ASSOCIATION

La Halte du Père Etienne Grienenberger est une association loi 1901 à but non lucratif, constituée le 28 septembre 1999 à l'Ile de La Réunion, par un collectif d'associations.

Depuis 2012, l'association est l'organisme qui gère les 20 places d'accueil des Lits Halte Soins Santé dans le Nord de la Réunion.

En 2021, l'association a élargi la palette de ses dispositifs avec la création des premiers Lits d'Accueil Médicalisés sur la région Réunion et l'ouverture en 2022 des LHSS Est, en diffus.

Président : Monsieur GAY Joël

Directeur : Monsieur NOUVEAU Nicolas

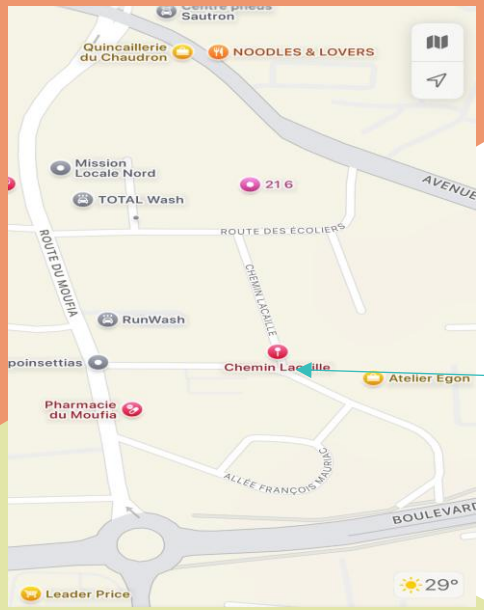
A PROXIMITE DE L'ETABLISSEMENT

-La **Clinique de Sainte-Clotilde** située à 7 min de l'établissement, **disposant d'un service d'urgences non programées**

-La **MAIRIE ANNEXE du Chaudron** située au 1, rue Roger Payet

-**LA GARE**: RESEAU CITALIS ET TELEPHERIQUE SITUÉE AU MAIL Arrêt Badamiers - ligne 31

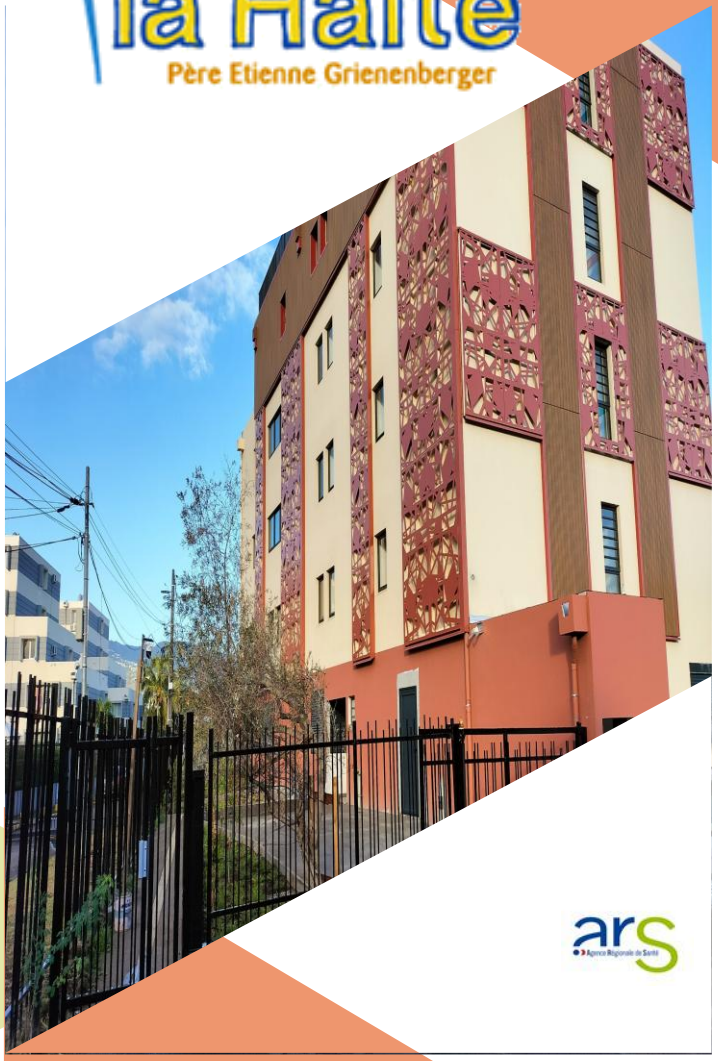
-La **BIBLIOTHEQUE du Chaudron**, située au 2, rue Jean Bertho



10, chemin Lacaille 97490 Sainte-Clotilde
0262.20.21.47

Siège social : 4, rue Henri Vavasseur
97400 Saint-Denis
0262.90.89.60
mail : asso.lahalte@lhpeg.re
site : www.lhpeg.re

la Halte
Père Etienne Grienenberger



LITS D'ACCUEIL MEDICALISES

Association La Halte Père Etienne Grienenberger

QUI SOMMES-NOUS ?

Les Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) accueillent des personnes majeures, sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative. Elles sont atteintes de pathologies lourdes et chroniques, pouvant engendrer une perte d'autonomie et ne pouvant être prises en charge dans d'autres structures

Une **équipe pluridisciplinaire** vous accompagne composée : d'une cheffe de service, d'un médecin prestataire, d'infirmiers, d'aides-soignants, d'agents de service, d'un travail social et d'un agent administratif.

L'établissement a une capacité d'accueil de **18 lits**. Il est ouvert **24h/24 et 7j/7.**

Une **participation financière** est demandée correspondant à 25% de vos ressources.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour pouvoir procéder à une orientation sur le dispositif, une double évaluation est nécessaire:

-Un **volet médical** rempli par le médecin orienteur qui transmet au médecin référent de la structure,

-Un **volet social** à transmettre sur le SI-SIAO par le travailleur social orienteur.

L'admission dans l'établissement reste conditionnée à une double validation de ces volets.

QUE PROPOSONS-NOUS ?

-Un hébergement : Une chambre individualisée et équipée d'un lit, d'une table, d'une armoire et d'un frigidaire.

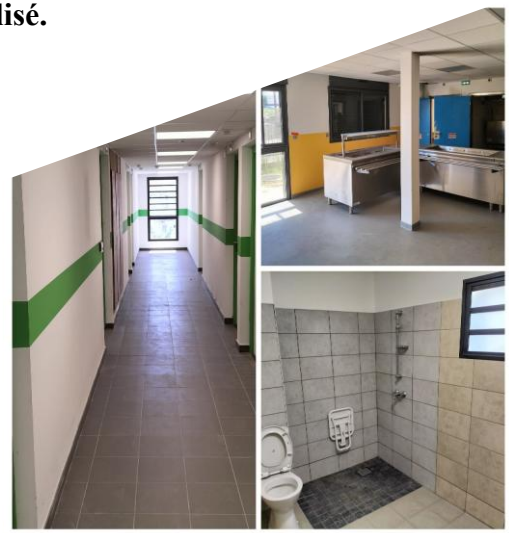
-Un service de restauration

-Une laverie

-Un accompagnement médical et social

-Des activités (télévision, jeux de société…)

La durée du séjour dépend de la situation sanitaire et sociale de la personne et doit permettre la construction de son projet personnalisé.



VOS DROITS

-Un **Conseil de Vie Sociale (CVS)** est mis en place tous les deux mois pour offrir aux personnes accueillies un espace d'expression, avec des représentants élus.

-L'établissement s'est doté d'un **Dossier Usager Informatisé (DUI)** qui regroupe des informations administratives, des données médicales, le projet personnalisé, des documents et échanges, des informations sur votre vie quotidienne…

L'objectif est d'assurer un suivi efficace et partagé, tout en respectant la confidentialité et les droits des usagers. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Elaborée le 10/02/2025

